

maí 2012

Informations de la Fédération

Enquête en ligne anonyme, facile et utile

La FAPEE qui réunit la grande majorité des Associations de Parents d'élèves du réseau d'enseignement français à l'étranger donne la PAROLE à tous les parents pour établir un état des Lieux. Les résultats par établissements seront à la disposition des APE

http://freeonlinesurveys.com/rendersurvey.asp?sid=avq7s grxgb1tpty1023891>

Bureau des APE: Vous cherchez des réponses à vos questions? Savoir ce qui se fait ailleurs? Echanger de bonne pratiques...

Vous pouvez consultez d'autres parents et partager vos expériences dans les e-groupes en ligne de la FAPEE (contacter le bureau fapee@club-internet.fr)

Commission Nationale des Bourses scolaires les 6 et 7 juin prochain

La FAPEE y a deux sièges et vous y représente. Vous avez à votre destination sur notre site un <u>questionnaire</u> vous permettant de lister vos points d'ordre général et les cas particuliers, que nous pourrons porter pour vous.

Circulaire sur l'organisation et le fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE

La FAPEE a participé à une réunion de travail pour le toilettage de la circulaire (dernière édition d'octobre 2011)). Une plus large représentation des parents au conseil d'établissement ou la refonte du mode d'élection n'est pas à l'ordre du jour mais elle a pu faire obstacle à la possibilité offerte aux personnels de se présenter dans le collège des parents d'élèves, ce qui apparaissait à la fois comme un réel conflit d'intérêts et la confiscation de la représentation au profit des "experts de l'éducation"

Etablissements conventionnés: Refonte en cours du Guide du Bon Usage de la Convention

Le Guide datant de 2006 et n'ayant pas eu l'impact désiré auprès des organismes gestionnaires, la FAPEE a été invitée à travailler à sa relecture avec la cellule conseil de l'AEFE. Elle a proposé une simplification des instances de partenariat, la concertation des organismes gestionnaires dans la rédaction du profil du poste de chef d'établissement, l'implication des parents d'élèves dans les organismes gestionnaires non parentaux et soutient très activement la formation spécifique des bureaux d'APE gestionnaires.

Assemblée Générale de la

FAPEE samedi 7 juillet au Palais du Luxembourg (Sénat)

Nous recevrons la Direction et les responsables de services de l'AEFE, de la Mission Laïque Française et les sénateurs des Français de l'Etranger.

Elle sera précédée le 6 juillet

-d'un **forum thématique** sur l'étude comparative de différents systèmes d'enseignement et les enseignements de PISA (conférence de Bernard Hugonnier OCDE)

-et d'un échange avec la directrice de l'AEFE, Madame Anne-Marie Descôtes.

ESPAGNE:

Deuxième Rencontre régionale des APE des établissements d'enseignement français

les ler et 2 juin à Madrid

La FAPEE invite les présidents des APE des établissements français d'Espagne à se rencontrer et débattre de l'avenir avec MM. Deberre pour la Mission Laïque et Pujol pour l'AEFE.

Contact: Isabelle Tardé fapee@club-internet.fr





Examens

Le Diplôme national du Brevet

Quatre éléments sont pris en compte pour l'obtention du diplôme :

- la maîtrise du socle commun de connaissances et de compé- tences au palier 3, attestée par le "Livret personnel de compétences";
- les notes obtenues à un examen
 <u>c</u>omposé d'une épreuve
 orale d'histoire des arts
 (coefficient 2), passée au
 sein de l'établissement de
 scolarisation en cours d'année, et de trois épreuves
 écrites, en fin d'année:
 français (coefficient 2), mathématiques (coefficient 2),
 histoire-géographie-éducation civique (coefficient 2);
- les notes obtenues en contrôle
 continu, effectué tout au
 long de l'année en classe de
 troisième, dans toutes les
 disciplines (sauf histoire géographie-éducation civique);
- la note de vie scolaire.

Première : Les épreuves anticipées

1) Epreuves communes à tous les bacs généraux : français et TPE.

Français: l'oral

Durée : 20 minutes Préparation : 30 minutes

Coefficients:

- 2 en série I
- 2 en séries ES et S

L'épreuve de TPE

La notation prend en compte pour chacun des élèves du groupe :

- 1 L'évaluation du travail effectué, pour 8 points sur 20. La note, assortie d'appréciations détaillées, est attribuée à chaque élève par les professeurs qui ont suivi les travaux personnels encadrés du groupe d'élèves concerné ; elle correspond à l'évaluation de la démarche personnelle de l'élève et son investissement.
- 2 Une épreuve orale, pour 12 points sur 20. La note résulte de l'évaluation, par au moins deux professeurs autres que ceux ayant suivi les travaux personnels encadrés des élèves, de la présentation du travail et de la production réalisés. Cette évaluation prend en compte :
- pour 6 points, la production finale proprement dite du travail personnel encadré et une note synthétique, de deux pages maximum, rédigée par chaque élève qui sert à individualiser l'appréciation;
- pour 6 points, une soutenance orale, d'une durée modulable selon la taille du groupe sur la base de 10 minutes par élève, qui se décompose en deux temps d'égale durée :
- . un premier temps au cours duquel le groupe d'élèves (ou l'élève) présente le travail réalisé ;
- . un temps d'entretien au cours duquel chaque élève est interrogé sur sa contribution personnelle.

Les appréciations et les propositions de note sont portées sur la fiche individuelle de notation

2) L et ES: Epreuve anticipée de sciences

Epreuve écrite d'une heure et trente minutes.

L'épreuve comprend trois parties. Deux parties ne peuvent pas concerner le même thème. Partie 1 commentaire rédigé portant sur l'un des deux thèmes communs aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques et chimiques : « Représentation visuelle » ou « Nourrir l'humanité » appuyé par des documents. Cette partie est notée sur 8 points. Partie 2 et 3 : questionnaire pouvant prendre la forme d'un QCM ou pouvant s'appuyer sur des documents.

Oral de contrôle de 15 minutes. L'examinateur propose deux sujets, le candidat en choisit un. Chaque sujet comporte une question. Celle-ci s'appuie sur l'exploitation d'un ou plusieurs documents de nature variée

3) S: Epreuve anticipée d'histoire-géographie.

Epreuve écrite de 4 heures coefficientée 3.

L'épreuve comprend deux parties.

- Dans la première partie, le candidat rédige une composition en réponse à un sujet d'histoire ou de géographie.
- La deuxième partie se compose de deux exercices, l'un en histoire, l'autre en géographie :
- . en histoire : analyse d'un ou de deux document(s)
- . en géographie : il s'agit soit de l'analyse d'un ou de deux document(s), soit d'une production graphique (réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale d'un territoire).

http://www.education.gouv.fr/cid54851/mene1033347n.html



Examens: spécial sections internationales



Quelle est la différence entre le diplôme délivré dans le cadre d'une section internationale de lycée, une section européenne ou de langue orientale, et une section binationale (Abibac, Bachibac, Esabac) ?

La section binationale aboutit à la délivrance de deux diplômes : le baccalauréat et le diplôme de fin d'études secondaires du pays partenaire. Le diplôme délivré dans le cadre d'une section internationale de lycée ou une section européenne ou de langue orientale est le baccalauréat (il comporte, outre l'indication de la langue de la section, une indication « section internationale », « section européenne » ou « section de langue orientale »).



Quelle est la différence entre l'International baccalaureate, le baccalauréat européen et "l'option internationale du baccalauréat"?

Il ne faut pas confondre ces trois diplômes, qui sont de nature très différente.

- L'expression "option internationale du baccalauréat" (OIB) désigne le baccalauréat français avec l'indication « section internationale ». Elle permet l'accès de droit à l'enseignement supérieur français.
- 2. L'IB (International baccalaureate, dit "baccalauréat international") est un baccalauréat international privé, dont le diplôme est délivré par l'International baccalaureate organization (IBO). Ce diplôme ne permet pas l'accès de droit aux universités françaises (un examen du dossier par la commission d'équivalence propre à chaque établissement d'enseignement supérieur est nécessaire).
- 3.Le baccalauréat européen est préparé et délivré par le réseau des Ecoles européennes. Ces dernières ont été implantées à proximité de certaines institutions de l'Union européenne, notamment à Bruxelles et au Luxembourg, pour scolariser prioritairement les enfants de leurs personnels. Les écoles européennes sont des établissements d'enseignement conjointement organisés et contrôlés par les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne. Les années d'études accomplies avec succès à l'école et les diplômes et certificats sanctionnant ces études ont effet sur le territoire des États membres. Les titulaires du baccalauréat européen peuvent solliciter leur admission dans toute université existant sur le territoire de chaque État membre, avec les mêmes droits que les ressortissants de cet État membre ayant des titres équivalents.

Un candidat à l'option internationale du baccalauréat de la série littéraire ou de la série économique et sociale peut-il subir, au titre de l'enseignement de spécialité, une épreuve de langue vivante renforcée dans la lan-

gue de sa section?

Non. Jusqu'à la session 2012 de l'examen, les candidats à l'option internationale du baccalauréat des séries littéraire et économique et sociale ne peuvent subir, au titre de l'enseignement de spécialité, une épreuve de langue vivante renforcée dans la langue de la section internationale dont ils sont issus (exemple : allemand renforcé dans une section allemande). Ils sont autorisés à choisir à ce titre leur langue vivante 2.

À compter de la session 2013 de l'examen du baccalauréat général, les candidats à l'option internationale du baccalauréat dans la série littéraire :

- ne sont pas autorisés à subir, au titre de l'enseignement de spécialité, une épreuve de langue approfondie dans la langue de leur section
- subissent l'épreuve de littérature étrangère en langue étrangère dans une autre langue que la langue de leur section

Dans les sections internationales américaines, l'anglais n'est pas considéré comme étant une autre langue que celle de la section.



Quelle épreuve d'histoire-géographie doit passer un candidat à l'option internationale du baccalauréat dans la série scientifique à partir de la session 2013 ?

À compter de la session 2013 de l'examen, lorsque l'histoire-géographie est la discipline non linguistique de la section, les élèves scolarisés en section internationale qui sont candidats au baccalauréat dans la série scientifique :

•ne subissent pas l'épreuve obligatoire anticipée d'histoire-géographie, organisée à compter du mois de juin 2012, à l'issue de la classe de première, mais subissent cette épreuve d'histoire-géographie à l'issue de la classe terminale

 ne sont pas autorisés à subir l'épreuve facultative d'histoire-géographie



Quelle épreuve d'histoire-géographie doit passer un candidat de la série scientifique scolarisé en section internationale mais ne se présentant pas à l'option internationale du baccalauréat ?

À compter de la session 2013 de l'examen, lorsque l'histoire-géographie est la discipline non linguistique de la section, les élèves scolarisés en section internationale qui sont candidats au baccalauréat dans la série scientifique, s'ils choisissent de ne pas se présenter au titre de l'option internationale du baccalauréat, passent en fin de classe terminale l'épreuve obligatoire d'histoire-géographie (il s'agit de l'épreuve qui est normalement passée en fin de classe de première scientifique par les élèves qui ne sont pas scolarisés en section internationale).



Une note minimale ou la moyenne aux épreuves spécifiques de l'OIB sont-elles nécessaires pour prétendre à l'obtention de l'indication « option internationale » sur le diplôme du baccalauréat ?

Il n'y a pas de note minimale requise ni de moyenne requise aux épreuves spécifiques pour l'obtention de l'OIB (en cela l'OIB se différencie de <u>l'indication "section européenne ou de langue orientale"</u> ou de l'obtention du diplôme étranger dans les <u>sections binationales</u>).

Comme pour le baccalauréat hors OIB, il suffit de justifier d'une moyenne générale de 10/20 à l'ensemble des épreuves (spécifiques et non spécifiques) pour obtenir le diplôme avec l'indication « option internationale » (articles <u>D. 334-8</u> et D. <u>334-11</u> du code de l'éducation).

FAPEE - 101, boulevard Raspail - 75006 Paris (France) - Tél. : 33 1 45 44 08 49 - Site : www.fapee.com - Courriel : info@fapee.com



maí 2012

Penser l'avenir...

Grandes lignes du Projet de François Hollande pour l'école en France

Création de 60 000 postes sur cinq ans. Toujours au primaire, il prévoit d'allonger l'année scolaire et la semaine pour alléger la journée de classe.

Socle commun : et révision des programmes du primaire et du collège afin qu'ils soient plus cohérents avec un socle commun de connaissances et de compétences luimême repensé.

Formation. rétablissement de l'année de stage et la création d'« écoles supérieures du professorat et de l'éducation ». Une filière de prérecrutement dès la licence aurait la double vocation de regonfler le vivier de candidats aux concours et de « redonner à l'éducation nationale son rôle exemplaire de promotion sociale ».

Suppression de la circulaire sur l'évaluation des enseignants par les chefs d'établissement.

Statut des enseignants: il souhaite faire évoluer le métier d'enseignant mais considère que revoir le statut de 1950, cadré par les heures de cours hebdomadaires, n'est pas un préalable. S'agissant des salaires, « je ne veux pas faire des promesses que je ne pourrai tenir, a-t-il affirmé. Mais si les marges de manœuvre le permettent, ce sujet pourra être abordé ».

Universités. 5 000 des 60 000 postes prévus seront affectés à la licence. Sur la loi LRU, M. Hollande a déclaré qu'« il ne s'agit pas de revenir sur le principe d'autonomie, mais sur la façon dont elle a été mise en œuvre ».

Quelques éléments pour l'enseignement français à l'étranger ...

PRISE EN CHARGE:" La PEC a été un échec : la prétendue gratuité pour les lycéens ne profite qu'à 2% des enfants français à l'étranger, sans considération du revenu des familles. Injustice encore accentuée par le durcissement concomitant des critères des bourses scolaires qui entraine l'exclusion du réseau de nombreuses familles aux revenus moyens. Plus globalement, c'est l'ensemble de l'enseignement français qui a été déstabilisé par la baisse de la participation de l'Etat : difficultés financières des établissements, difficultés de rémunération des enseignants ou hausse des frais de scolarité. Je remplacerai cette mesure par une aide à la scolarité sur critères sociaux en fonction des revenus des familles, pour tous les élèves français scolarisés dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger."

REPRESENTATION POLITIQUE :"la création d'un secrétariat d'Etat aux Français de l'Etranger relevait surtout d'une logique politicienne qui n'a pas empêché l'Etat de se désengager de ses responsabilités. Après 5 ans où le pouvoir a été concentré dans les mains d'un seul, la priorité est de retrouver un gouvernement effectif et efficace. Cela passe ici par une réelle capacité à assurer un travail interministériel, car les Français de l'étranger sont concernés par l'ensemble des politiques publiques. Cette responsabilité devra être coordonnée par le Ministre des affaires étrangères."

Initiatives...

"Mon APB": un jeu sérieux développé par l'ONISEP permet aux lycéens de réfléchir en amont sur leur orientation et la maîtrise du dispositif APB

http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/La-procedure-Admission-Post-Bac/Le-Serious-Game

Attitude is everything !

Le Lycée Vauban a eu le plaisir d'accueillir Evren Gunduz, spécialiste américain des techniques de l'apprentissage.

Ce professeur, diplômé des universités de Harvard et du Massachussets vise à éduquer les adolescents au leadership positif.

Ses objectifs : développer une attitude positive, favoriser l'autonomie, maximiser le potentiel, développer la confiance en soi et faire comprendre l'intérêt du travail en groupe.

Ainsi, les 120 élèves de la dernière année du Collège Vauban (classes de 3ème) ont eu l'opportunité unique de participer à des ateliers en anglais, pendant 4 ½ journées.

Evren Gunduz revient au Lycée Français du Luxembourg en fin d'année 2012.Ge sera pour lui l'occassion de dispenser son enseignement au leadership positif dans d'autres établissements d'Europe du Nord.

Si vous êtes interessés, contactez l'Association des Parents d'élèves du Lycée Vauban

Pour plus d'information : www.enjoylifeclub.org

Contacts: www.apevauban.lu